



Agrément: E210450060

## Programme détaillé de la formation préparatoire aux catégories A1 et A2 du permis de conduire

### A. Public visé, prérequis et objectifs

Vous avez décidé de passer votre permis moto, A1 ou A2, et vous allez rejoindre tous ces motards qui roulent par passion, pour le loisir ou pour se faciliter le déplacement. Vous allez devenir un « pilote », non pas pour vos prouesses, mais pour **vos capacités à manier une machine** de plusieurs centaines de kilos en équilibre sur deux roues.

Vous allez rejoindre une grande famille, avec autant de motivations que d'individus, mais dans laquelle **la solidarité est une valeur forte**. Vous allez dans tous les cas éprouver des sensations : **liberté, évasion, agilité**. Mais vous allez aussi subir les conditions météo, connaître **le sentiment de vulnérabilité**, la fatigue d'une concentration intense, les frayeurs liées à quelques gravillons ou à une insertion d'un automobiliste un peu téméraire.

Il est vrai qu'en tant que motard vous êtes fragile : Chaque année ce presque **600 motards** (596 en 2022) **qui perdent la vie** sur les routes de France. Environ 15% des conducteurs de moto décédés étaient en permis probatoire.

C'est pour cela que la conduite d'une moto est **une tâche complexe**, et que l'apprentissage est plus exigeant que le permis B. A moto vous n'avez pas le droit à l'erreur.

Quelle différence entre les permis A1 et A2? Chacun autorise à conduire un véhicule deux roues dont la puissance est différente. Selon votre âge, vous ne pourrez prétendre à passer que certains d'entre eux.

- **Le permis A1** (125 cm<sup>3</sup>) autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup>, et dont la puissance n'excède pas 11 kW. Permis accessible dès 16 ans.
- **Le permis A2** (35 kW) est destiné aux motocyclettes avec ou sans side-car d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Permis accessible dès 18 ans.

Vous trouverez les informations complètes concernant ces permis sur le site de la sécurité routière du gouvernement :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-differents-permis-de-conduire/permis-moto-categorie/passer-le-permis-a1-ou-a2>

La formation à la conduite d'une motocyclette se déroule en deux phases :

- une partie **théorique** avec des cours de sécurité routière ainsi que des cours de code.
- une partie **pratique** d'une durée **minimum de 20h**.

L'auto-école du Pâtis dispense cette formation pour un coût total de **950€** (comprenant les 20h minimales légales). Lors de la formation pratique vous devez obligatoirement être équipé d'un **casque homologué**, de **gants homologués (marquage NF, CE ou EPI)**, d'un blouson ou d'une veste à manche longues fermée, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu.

Avant la formation pratique, une évaluation de départ sera effectuée afin de pouvoir établir votre profil et d'orienter votre formation pratique. Elle permet une estimation du nombre d'heures de formation pratique qui sera affinée en fonction de votre progression.

L'auto-école s'engage contractuellement à vous présenter à **l'examen hors circulation** (plateau) puis à celui de **la circulation** avec un enseignant de la conduite diplômé d'état **lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé**. Chaque épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'épreuve **hors circulation** dure **17 minutes** et a pour but de vérifier si vous savez manier votre véhicule dans différentes situations. L'épreuve en **circulation** dure **40 minutes** et a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

## A. Formation théorique

La formation théorique portant sur des questions d'entraînement à l'Epreuve Théorique Moto (ETM) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite uniquement sur rendez-vous tous les jours de 9h à 19h en présence d'un enseignant de la conduite. Un lien internet avec des identifiants et un mot de passe sont attribués pour suivre la formation de code à domicile via le site **Prépa code** :  
<https://www.prepacode-enpc.fr/connexion>

Les questions d'entraînement aborderont tous les thèmes (9) relatifs à la conduite et notamment à la sécurité routière dont la liste est la suivante :

- **Les équipements de protection et de sécurité** (S) : Pour savoir comment s'équiper et connaître les équipements de sécurité existants sur les deux-roues.
- **La mécanique et équipement de sécurité** (M) : Pour connaître son deux-roues et savoir le vérifier et l'entretenir.
- **Le conducteur** (C) : Pour comprendre les comportements sécuritaires avant et pendant la conduite (stupéfiants, conduite préventive, etc ...)
- **La loi et la circulation routière** (L) : Pour connaître toute la signalisation et les règles de circulation sur routes, autoroutes et lors de situations particulières.
- **La route et les risques** (R) : Pour être conscient des risques particuliers tels que la stabilité et la trajectoire, la circulation en file, les intempéries, la vitesse, etc...
- **Les autres usagers** (U) : Pour comprendre les particularités des autres usagers et comment partager la route.
- **Les notions diverses** (D) : Pour savoir préparer son trajet (documents, passager, chargement).
- **Porter secours** (A) : Pour connaître les consignes et les conseils en cas d'accident.
- **Le respect de l'environnement** (E) : Pour être conscient de l'impact de son déplacement et pour se déplacer de façon éco-mobile.

Une fois l'ETM obtenu la formation pratique peut commencer.

## B. Formation pratique

La formation pratique à la conduite d'un deux-roues est divisé en deux parties et comporte donc **2 épreuves** : l'épreuve hors circulation (plateau) et l'épreuve en circulation.

Les leçons sont toujours au départ de l'auto-école. Elles sont dispensées les mardis, mercredi, jeudis et vendredis de 9h à 19h, et les samedis de 9h à 17h.

Les leçons de conduite se font toujours en présence de notre enseignant mention deux roues soit sur une Suzuki SV650 soit sur une Kawazaki Z125. Les premières séances se font sur le parking à proximité de l'auto-école et quand l'élève a atteint une certaine autonomie avec son deux-roues, les séances se font sur la piste privée à Vimory. Pendant toute la durée de la partie circulation l'élève est équipé d'un **gilet haute visibilité** mentionnant « élève moto » ainsi que d'une **radio** et d'une **oreillette** afin de recevoir les instructions de l'enseignant. L'enseignant se trouve en voiture, devant ou derrière l'élève, afin d'adapter les différentes phases de la formation.

Les parcours sont divers, alternant agglomération et hors agglomération afin d'appréhender un maximum de situations.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler : sur un parking, en ville ; en rase campagne ; sur voie rapide ; de nuit (leçons prises en hiver) afin de pouvoir valider les quatre compétences du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) :

- **Compétence 1** : **Maitriser** le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation :
  - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
  - Connaître la conception de la moto. Ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
  - Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
  - Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine.
  - Descendre de la machine en sécurité.
  - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
  - Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
  - Maîtriser la réalisation d'un freinage.
  - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
  - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
  - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
  - Maîtriser les techniques d'inclinaison.
  - Réaliser un freinage d'urgence.
  
- **Compétence 2** : **Appréhender** la route et circuler dans des conditions normales :
  - Connaître et respecter les règles de circulation.
  - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues).
  - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
  - Adapter l'allure aux situations.
  - Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en toute sécurité.
  - Tourner à droite et à gauche.
  - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
  - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

- **Compétence 3 : Circuler** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :
- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
  - Croiser, dépasser, être dépassé.
  - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
  - Communiquer avec les autres usagers.
  - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
  - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
  - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
  - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
  - Connaître les règles relatives à la circulation inter-file. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
  - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
  - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc...
- **Compétence 4 : Pratiquer** une conduite autonome, sûre et économique.
- Suivre un itinéraire de manière autonome.
  - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
  - Connaître les principaux facteurs de risque ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
  - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: PROTÉGER, ALERTER, SECOURIR.
  - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation).
  - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette
  - Pratiquer l'éco conduite.

Le plateau corespond à la compétence 1 et la circulation aux compétence 2,3 et 4.

Le candidat est suivi personnellement grâce à sa fiche de suivi dématérialisée reliée directement à son smartphone via l'application **Livret Drive** disponible sur son **ENPC Center** qu'il télécharge dès son inscription : <https://livret.ediser.com/#/login>

L'élève peut alors accéder à tout moment à son bilan et faire ses auto-évaluations. Il est ainsi davantage investi dans son apprentissage et se sent vraiment accompagné du début jusqu'à la fin.



Je me connecte sur le site [prepacode-enpc.fr](http://prepacode-enpc.fr) en indiquant mon identifiant et mon mot de passe reçus lors de mon inscription dans mon centre de formation.

Si je suis inscrit(e) à plusieurs permis, je retrouve tous mes tests en ligne sur la même plateforme, [prepacode-enpc.fr](http://prepacode-enpc.fr)





PROGRAMME DE FORMATION

# REMC

Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

## A1 - A2

Auto-école

Numéro d'agrément

Responsable pédagogique

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <p><b>COMPÉTENCE 1</b></p> <p>MAÎTRISER LE MANIÈMENT DE LA MOTO À VITESSE RÉDUITE ET À VITESSE PLUS ÉLEVÉE, HORS CIRCULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.</li> <li>B. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.</li> <li>C. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).</li> <li>D. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine.</li> <li>E. Descendre de la machine en sécurité.</li> <li>F. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.</li> <li>G. Maintenir et rétrograder les rapports de vitesse.</li> <li>H. Maîtriser la réalisation d'un freinage.</li> <li>I. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.</li> <li>J. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).</li> <li>K. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).</li> <li>L. Maîtriser les techniques d'inclinaison.</li> <li>M. Réaliser un freinage d'urgence.</li> </ul> | <p><b>COMPÉTENCE 2</b></p> <p>APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Connaître et respecter les règles de circulation.</li> <li>B. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).</li> <li>C. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li> <li>D. Adapter l'allure aux situations.</li> <li>E. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.</li> <li>F. Tourner à droite et à gauche.</li> <li>G. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li> <li>H. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li> </ul> | <p><b>COMPÉTENCE 3</b></p> <p>CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li>B. Croiser, dépasser et être dépassé.</li> <li>C. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.</li> <li>D. Communiquer avec les autres usagers.</li> <li>E. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.</li> <li>F. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.</li> <li>G. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> <li>H. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.</li> <li>I. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.</li> <li>J. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> <li>K. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.</li> </ul> | <p><b>COMPÉTENCE 4</b></p> <p>PRAATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Suivre un itinéraire de manière autonome.</li> <li>B. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.</li> <li>C. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.</li> <li>D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.</li> <li>E. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).</li> <li>F. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.</li> <li>G. Pratiquer l'éco-conduite.</li> </ul> |
|--|--|---|---|

Arrêté du 12 mai 2014 / 19 janvier 2016

PLANÈTE PERMIS